

Fond fiduciaire pour l'eau en Equateur : le FONAG, Fond de Protection de l'Eau de Quito, Equateur

Description :

Le Fonds pour la protection de l'eau (FONAG) est un fonds fiduciaire privé créé en janvier 2000 et régi par la Loi sur le marché des valeurs mobilières. Il s'agit d'un mécanisme financier permanent (prévu pour une durée de 80 ans) et stable utilisant les rendements de ses fonds propres pour cofinancer des activités et des projets de protection de la nature et de préservation des bassins versants qui fournissent de l'eau au District métropolitain de Quito et à ses alentours.

En payant pour les services environnementaux, et notamment en finançant les actions destinées à protéger la ressource en eau grâce à une régénération naturelle à long terme, le FONAG cherche à garantir la quantité et la qualité de l'eau fournie aux différents types d'usagers/consommateurs de Quito.

Les actions suivantes sont éligibles :

- Conservation des écosystèmes par l'achat de terres
- Amélioration des pratiques de gestion par la mise en oeuvre de projets de gestion de bassins versants
- Création de revenus supplémentaires pour la population locale
- Amélioration des pratiques agricoles
- Education et formation

Conditions d'éligibilité :

- Contribution à la protection de la qualité et des débits des cours d'eau
- Compatibilité avec les plans de gestion des espaces protégés
- Promotion de la participation des populations
- Orientation sur l'action
- Conformité aux règlements du Fonds

Financement : Partenariat public-privé pour la création du fonds fiduciaire

Le Fonds a été créé au début de l'an 2000. Son capital de départ provient de *The Nature Conservancy* (TNC), avec le soutien de l'USAID, et de l'EMAAP-Q, compagnie municipale d'eau et d'assainissement de la Ville de Quito.

En 2003, le fonds avait reçu 480 000 dollars de la compagnie d'eau (capital initial de 15 000 USD et 1 % des factures d'eau), 90 000 dollars de la compagnie d'électricité de Quito (qui utilise l'eau pour produire de l'électricité) et six mille dollars de la *Cervecería Nacional*, une brasserie locale, versement unique.

→ A la mi-2004, le Fonds possédait près de 1,7 million USD grâce à l'augmentation significative des ventes d'eau de l'EMAAP-Q et des rendements financiers.

- la Compagnie municipale d'eau et d'assainissement de Quito (EMAAP-Q) utilise 1,5 m³/semaine d'eau potable et a accepté de verser 1 % de son chiffre d'affaire, soit près de 14 mille dollars par mois
- les producteurs d'hydroélectricité : Empresa Electrica de Quito (EEQ), qui produit 22 % de son électricité sur les bassins versants des alentours de Quito, verse 45 000

USD par an ; HCJB (4,8 m³/W produit), Electro Quito-Quijos, INECEL-Cuyuja et INECEL-Coca Codo Sinclair (6,5 et 4,3 m³/W produit) respectivement.

- Loisirs : Papallacta Hot Springs (0,008 m³/semaine);
- Irrigation : exploitants agricoles (2,1 m³/semaine) ; Projet Cangahua du Ministère de Bien-être Social (MBS) (2,3 m³/semaine);
- Bailleurs internationaux : Coopération Suisse pour le Développement (COSUDE) versement unique en 2005.

Partenaires et bénéficiaires

Qui paie ?

Le capital du FONAG provient de contributions diverses d'entreprises locales et d'institutions privées et internationales, ainsi que des usagers de Quito et des environs.

- Donateurs : USAID, InWent, Banque Interaméricaine de Développement, La Corporación Vida para Quito, El EcoFondo, Institut de Recherche sur les Systèmes environnementaux,
- Contributeurs : Empresa Metropolitana de Alcantarillado y Agua Potable EMAAPQ, Empresa Eléctrica Quito S.A. EEQ, The Nature Conservancy-TNC, Agence suisse pour la coopération et le développement-COSUDE, Cervecería Nacional, Tesalia Springs Co., El CAMAREN (Système de formation à la gestion des ressources naturelles renouvelables),
- Usagers de l'eau de Quito (1,5 millions) et des environs (27 000) : Les usagers paient des tarifs différents selon qu'ils extraient eux-mêmes l'eau ou non, Éleveurs et agriculteurs, Opérateurs de tourisme, Usagers domestiques, propriétaires fonciers locaux, Compagnies d'hydroélectricité, Syndicats patronaux, Collectivités locales, Papallacta Hot Springs Spa & Resort, Projet d'irrigation MBS-Cangahua, Projets INECEL-Cuyuja et INECEL-Coca Codo Sinclair,

Qui reçoit ?

Les vendeurs sont les habitants des communautés locales situées dans les réserves. Les exploitants agricoles des zones en amont reçoivent un appui des programmes de protection des bassins versants.

- Bassin versant du Cayambe-Coca (400 000 ha), réserve écologique d'Antisana (120 000 ha) ;La Bioréserve du Condor pourrait être intégrée au programme
- La région est habitée par 27 000 personnes réparties en petites communautés qui utilisent l'eau pour leurs cultures et pratiquent un élevage extensif sur le plateau.

Intermédiation

L'intermédiation est effectuée par un fonds fiduciaire réunissant les divers acteurs impliqués. Le comité de direction du Fonds est composé par les représentants des communautés locales, des usines hydroélectriques, des espaces protégés, des ONG locales et du gouvernement.

Echelle : sub-nationale, locale

Date de début et durée : 2000 pour une durée de 80 ans

Objectifs:

- Mettre en oeuvre une gestion durable et intégrée des ressources en eau dans la concertation, la qualité de la prise de décision, le renforcement de la recherche, l'usage approprié des technologies, et une participation active et responsable fondée sur la solidarité.
- *Mission* : Réhabilitation, entretien et protection des bassins versants alimentant le District métropolitain de Quito et les régions avoisinantes

- *Vision* : Servir d'agent de mobilisation pour impliquer tous les acteurs dans l'exercice d'une citoyenneté responsable en faveur de la nature, et notamment des ressources en eau.

Fonctionnement

Gestion du Fonds :

- Une Institution financière pour la gestion financière : le Fonds est géré par *Enlace Fondos*, un indépendant de patrimoine privé. Son rôle est de gérer le capital et garantir que les rendements en soient bien dépensés pour des activités de protection du bassin versant, conformément au contrat ou aux statuts du fonds
- Administration du Fonds : il est administré par un Comité de direction composé par des représentants de toutes les organisations ayant contribué au capital des populations locales, des usines hydroélectriques, des espaces protégés, des ONG locales et du gouvernement. Ce comité établit un budget annuel et un plan d'opérations ; il donne des orientations générales sur le fonctionnement du programme et l'usage des capitaux.
- La principale instance opérationnelle est le secrétariat technique, nommé par le comité de direction, qui est chargé de la planification stratégique, du plan d'affaires et de la gestion du projet.
- Le fonds dispose d'une reconnaissance légale. L'allocation des fonds sera faite en coopération avec l'administration environnementale
- Les activités de terrain sont conduites par des tierces parties, répondant ainsi au souci de favoriser les compétences techniques et la prise de responsabilité au niveau local : les projets financés seront mis en oeuvre par des organisations spécialisées dans la protection de la nature et impliqueront une participation locale active
- les frais de gestion seront limités à 10-20 % des dépenses totales
- en plus de la création de cette institution centrale de financement pour coordonner la protection des bassins versants, les usagers pourront former des associations pour cotiser au Fonds

Lien avec la désertification :

Lien indirect : ce projet ne concerne pas une zone de désertification, mais il existe des fonds pour l'eau en zones arides.

Ce projet finance des actions de conservation des eaux et des sols destinées à préserver la ressource en eau, et de soutien aux populations autochtones à faible revenu, ce qui entre dans le cadre de la LCD.

Cet exemple sert de modèle à de nombreuses villes d'Amérique Latine. Les fonds créés peuvent être publics (exemple du Costa Rica) ou privés comme celui-ci.

Défis : promouvoir une nouvelle culture de l'eau, avec la participation responsable de tous les acteurs pour une ressource plus juste, solidaire et durable au service de la santé et du développement.

Défis juridiques :

- Complexité du cadre juridique du secteur de l'eau en Equateur : en Equateur, les services environnementaux sont reconnus par la Constitution, mais leur paiement est considéré comme contraire à la loi qui interdit les changements d'utilisation des sols.
- Capacité : les marchés dépendent de la fiabilité des institutions d'intermédiation et de mise en œuvre.

- Enjeux fonciers : selon TNC, bien que la terre des réserves appartienne officiellement au gouvernement, les occupants originels n'ont jamais été dédommagés pour la perte de leurs titres de propriété. A cause de la permanence des conflits fonciers, TNC propose une nouvelle stratégie consistant à compenser plutôt qu'à exproprier, grâce par exemple au recours à des servitudes de protection ou au paiement pour des services environnementaux pour promouvoir une utilisation plus durable des sols et la protection des sources d'eau.

Défis économiques :

- Les zones concernées sont des réserves naturelles protégées par la loi, mais la menace d'une conversion vers l'agriculture demeure.
- Les frais de transaction sont limités à 10-20 % des dépenses totales. Ces dernières s'élevant à environ 300 000 dollars (voir Fonds), les frais de transaction seraient de 30 à 60 000 dollars.
- L'échelle de temps fixée pour le processus de négociation et la capitalisation du fonds fiduciaire est très longue.

Défis environnementaux :

- Les fonds levés servent à financer des projets de protection et de gestion dans les zones d'approvisionnement en eau. Ces mesures devraient aussi avoir des externalités positives directes sur la biodiversité, la région abritant une flore et une faune riches, notamment en orchidées, en broméliacées et en oiseaux. On y trouve des espèces en danger, telles que le condor, le puma et le jaguar, l'ours à lunettes et le tapir.
- Très peu d'information disponible sur les véritables impacts environnementaux des projets financés.

Référence

Extrait de :

Herbert T., Vonada R., Jenkins M., Bayon R.; Frausto Leyva J.M., 2010. *Fonds Environnementaux et Paiement pour les Services Ecosystemiques : Projet RedLAC de Renforcement des Compétences pour les Fonds Environnementaux*. – Rio de Janeiro: RedLAC, 2010. 102 p. [disponible en ligne]
http://redlac.org/redlac_frances_ed1_hiperlinks_pes.pdf
Consulté le 16 juin 2011.